

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

*Sommaire :*

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

### **I. Le cadre général**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, le budget 2020 a été voté le 2 juillet par le conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le même jour. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental et de la Région et des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

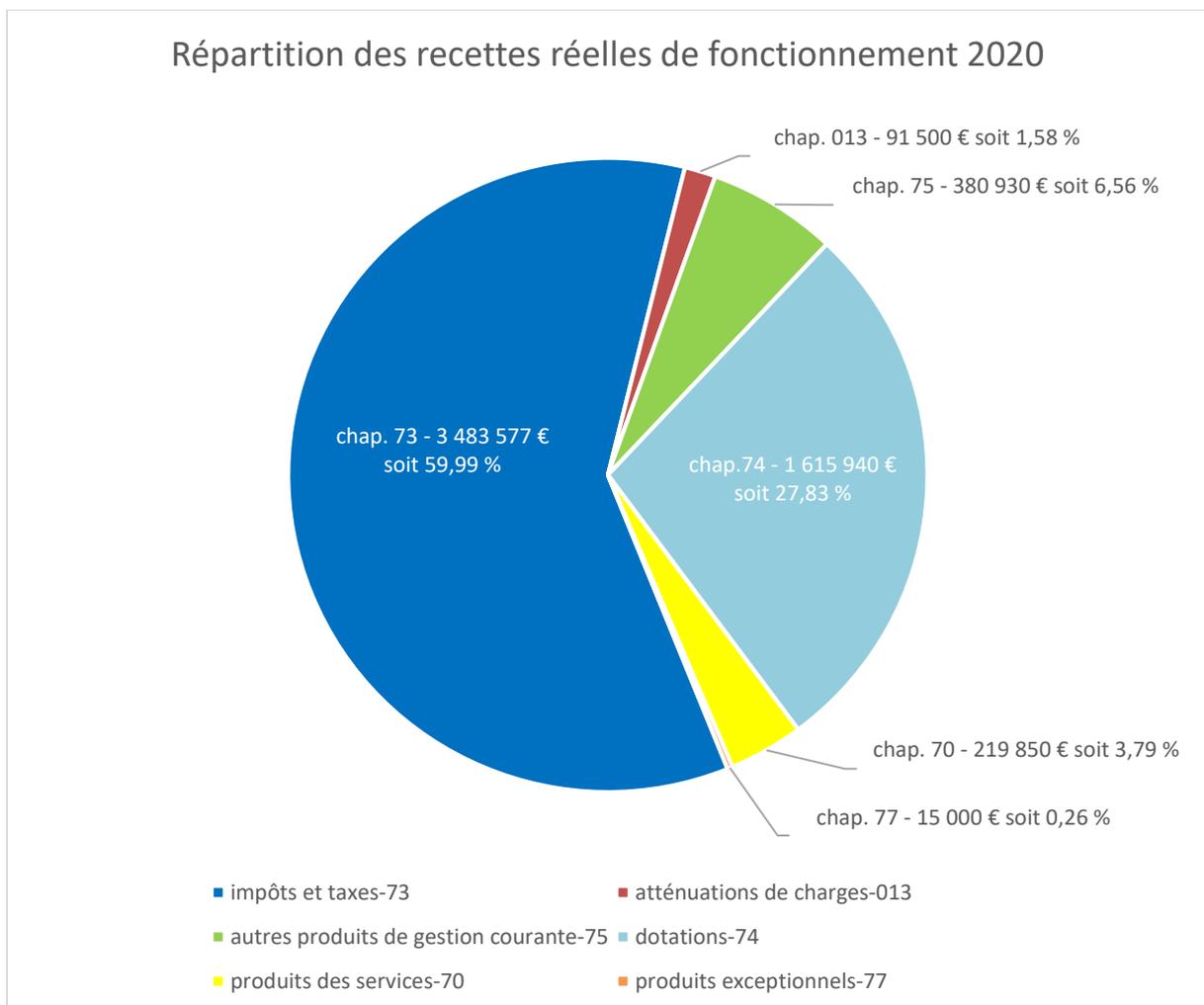
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Templeuve-en-Pévèle :

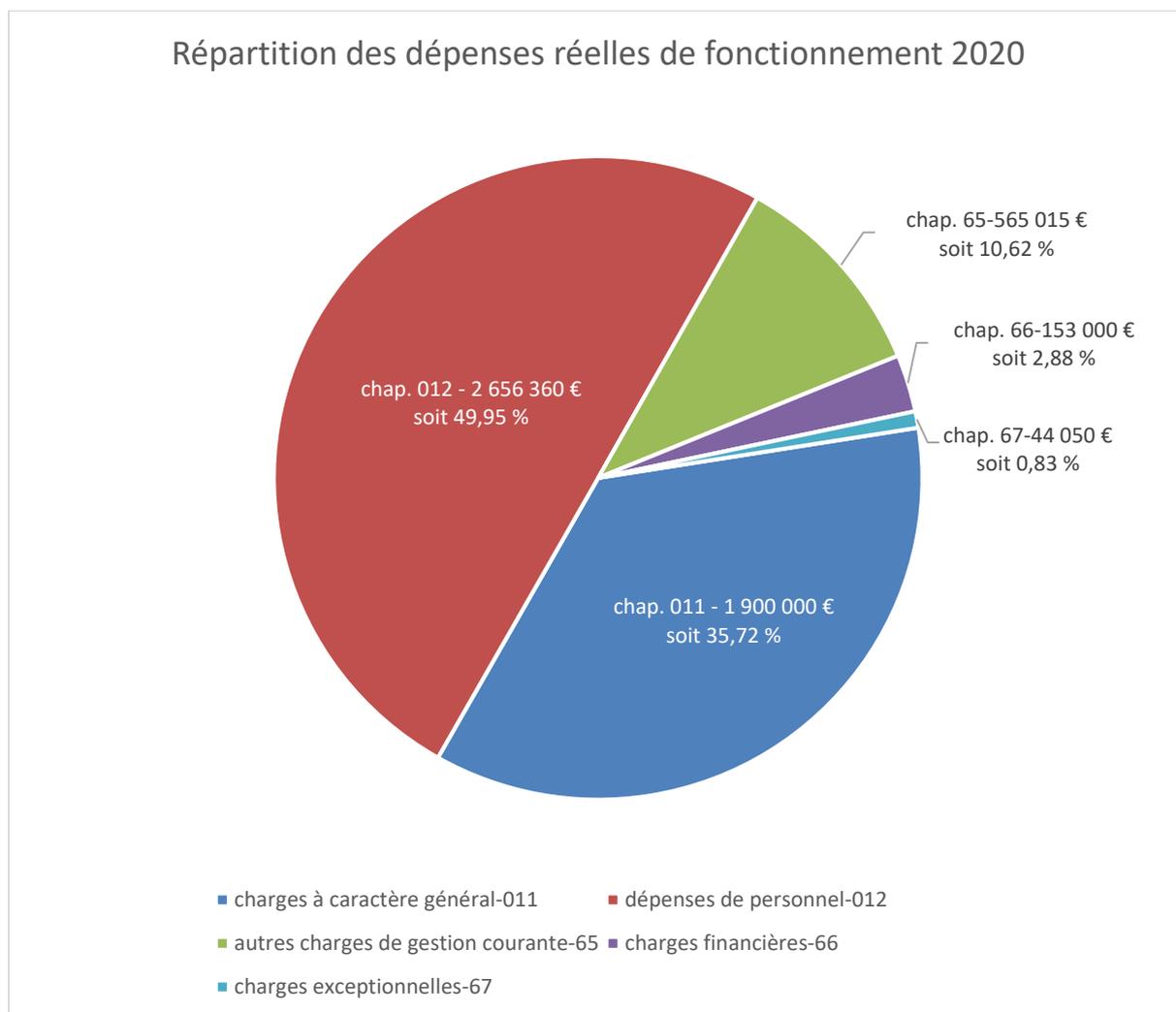
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2020 sont estimées à 5 806 797 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 5 318 425 euros.



Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement appelé « CAF brute », c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 900 000.00 €	Atténuation de charges	91 500.00 €
Dépenses de personnel	2 656 360.00 €	Produits des services	219 850.00 €
Autres charges de gestion courante	565 015.00 €	Impôts et taxes	3 483 577.00 €
Dépenses financières (intérêts d'emprunts)	153 000.00 €	Dotations et participations	1 615 940.00 €
Dépenses exceptionnelles	44 050.00 €	Autres produits de gestion courante	380 930.00 €
		Produits exceptionnels	15 000.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 318 425.00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 806 797.00 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 088 986.28 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	20 000.00 €
<b>Total général</b>	<b>6 407 411.28 €</b>	<b>Total général</b>	<b>5 826 797.00 €</b>
		<b>R002</b>	<b>580 614.28 €</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- . Taxe d'habitation : 23.49 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 21.94 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 60.84 %

d) Les dotations de l'Etat.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires et le Budget Primitif ayant été élaborés conjointement et avant la parution officielle des notifications, les dotations de l'Etat ont été estimées à 1 418 800 €. Elles seront en réalité de 1 477 398 €. Ces chiffres seront ajustés lors de la première décision modificative.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la médiathèque ...).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement	1 809 141.28 €	Recettes patrimoniales + fonds globalisés	1 153 371.00 €
Remboursement d'emprunts (capital)	563 900.00 €	Subventions	150 684.00 €
		Emprunts	0.00 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	1 238 269.55 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 373 041.28 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 542 324.55 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	50 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	219 000.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	899 986.28 €
<b>Total général</b>	<b>2 423 041.28 €</b>	<b>Total général</b>	<b>3 661 310.83 €</b>
<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>593 438.93 €</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>360 000 €</b>
<b>R001</b>	<b>1 004 830.62 €</b>	<b>R001</b>	<b>0.00 €</b>

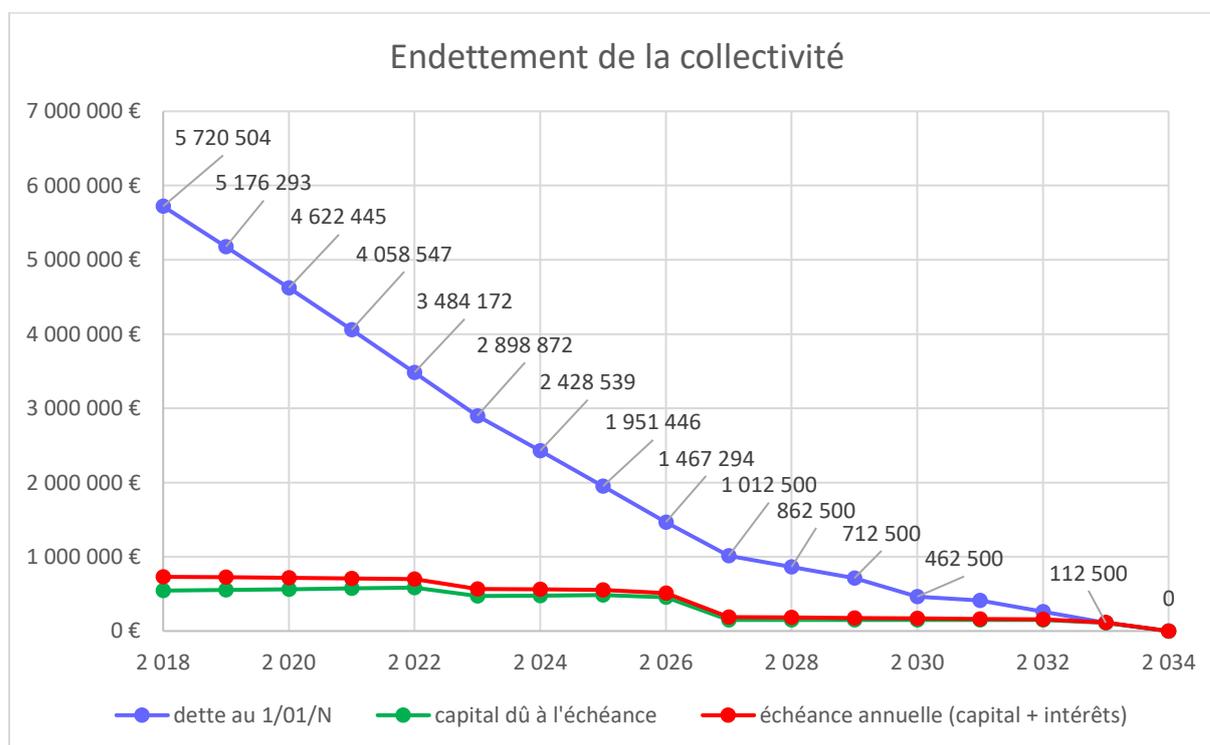
- c) Les projets de l'année 2020 porteront notamment sur :
- la création du parc d'Anchin (qui s'étalera jusqu'en 2021)
  - des travaux de voirie notamment dans le quartier Jules Verne

d) Les subventions d'investissements attendues pour 2020 concernent le solde de la subvention médiathèque par le Conseil Départemental (90 000 €), la rénovation de la toiture du 36 rue Delmer au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 20 504 €, différents travaux de voirie (création du parking rue du Riez, aménagement des accotements rue de Bonnance, travaux de trottoirs rue de l'Hardinière (16 210 €), la construction du club house par la Fédération Française de Football (15 000 €).

Des aides financières ont été demandées pour la création du parc urbain ; les dossiers sont en cours d'instruction.

#### IV. Les données synthétiques du budget

##### a) les emprunts



b) Les principaux ratios

<b>N°</b>	<b>Ratios</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	868.17	844.00
2	Produit des impositions directes / population	396.67	446.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	947.89	1 013.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	295.32	265.00
5	Encours de dette/population	754.56	754.00
6	DGF/population	241.17	146.00